

Royaume du Maroc

Les éléments de réponse relatifs au questionnaire sur la mise en œuvre de la troisième phase du programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'Homme

1. Le renforcement de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur et la formation aux droits de l'homme des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire

Les autorités marocaines ont donné à la discipline des droits de l'Homme une dimension fondamentale, à travers la mise en œuvre de plusieurs actions, aussi bien dans le cadre de la formation que dans le domaine de la sensibilisation.

Dans ce contexte, la Gendarmerie royale a mis en place un cadre normatif pour étendre la culture des droits de l'Homme, en faisant intégrer ses valeurs au comportement individuel et collectif au sein de l'institution.

En effet, la Gendarmerie royale a appliqué plusieurs mesures afin de mieux consacrer les principes et les mécanismes d'une bonne gouvernance sécuritaire, par des actions systématiques et spécifiques :

A ce titre, elle a mis tout en œuvre pour renforcer les formations sur les Droits de l'Homme dans le cadre de la formation initiale des Elèves gendarmes, et consolider la formation continue pour l'ensemble de ses personnels Officier et Sous-officier.

Pour les Officiers, il existe 3 niveaux de formations destinées aux :

- Sous-Lieutenants qui sont nouvellement affectés à la Gendarmerie Royale, après une formation académique de 4 ans ;
- Capitaines qui seront affectés aux Commandements de Compagnies Territoriales de la Gendarmerie Royale ;
- Officiers Supérieurs proposés à des postes de responsabilité.

Pour les Sous-officiers, les cursus de formation sont proposés aux :

- Sergent et Sergent-Chef qui aspirent à une promotion au grade supérieur ;
- Sous-officiers supérieurs qui sont affectés au Commandement d'une Brigade Territoriale de la Gendarmerie Royale ;
- Adjudant susceptibles d'être promus au grade d'Officier.

D'autre part, la Gendarmerie Royale a déployé tous ses moyens pour :

- Organiser des formations spécifiques (séminaire, panels et tables rondes...) pour relayer l'information auprès de tout le personnel, et poursuivre sa sensibilisation sur cette thématique et son évolution ;
- Fournir la documentation nécessaire de base, tels que les différents Codes et Notes de Service internes spécifiques à cette thématique, et virtuelle, via un réseau intranet qui répond concrètement à toutes les interrogations relatives aux Droits de l'Homme, à l'exercice de la Police Judiciaire et aux devoirs et obligations des Agents Publics ;
- Fournir des guides de bonnes pratiques et de vocabulaire ;
- Diffuser la Charte d'éthique et de conduite de son personnel, élaborée en 2015. Ce document met l'accent sur le respect de la personne humaine, de son intégrité physique, de sa dignité et l'obligation de leur préservation par le personnel de la Gendarmerie Royale ;
- Développer la formation et l'expertise à travers la coopération bilatérale et multilatérale, que la Gendarmerie Royale entretient avec des départements nationaux ou étrangers ;
- Dédier des salles pour la formation du personnel des Commandements régionaux de la Gendarmerie Royale. Ces dernières sont construites selon une conception de nouvelle génération répondant aux principes fondamentaux des Droits de l'Homme.

De même, la Gendarmerie Royale, via son Service Central des Inspections, veille à l'exécution du service conformément à la loi, aux règles de l'éthique et au respect des Droits de l'Homme, par des inspections programmées destinées à contrôler l'activité des unités, s'enquérir de leurs difficultés afin d'y remédier et de corriger les carences éventuelles, et des inspections inopinées dans les unités et sur le terrain, éventuellement suivies d'enquête, notamment en cas de manquement ou de plainte contre les gendarmes ou la Gendarmerie Royale.

Par ailleurs, le Ministère de l'intérieur accorde une place primordiale à la culture des droits de l'Homme dans les programmes de formation de son personnel, et ce, en intégrant la dimension droits de l'homme dans la gestion même de la sécurité.

Ainsi, et dans le cadre de ses attributions, la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) n'a cessé de mettre à niveau ses ressources humaines et logistiques afin de concilier les impératifs touchant au maintien de l'ordre public et les droits des citoyens.

A cet égard, la DGSN a intégré dans ses cursus, dispensés au niveau de tous ses centres de formation, des modules sur les droits de l'Homme, la déontologie et les dispositions de la législation nationale et internationale les régissant, en plus de programmes de formation continue et de perfectionnement mis en œuvre en partenariat avec les départements et les institutions nationales spécialisées en la matière (Conseil national des Droits de l'Homme, Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme, Médiateur, etc.).

En 2016, la DGSN s'est engagée dans un processus de modernisation et de mise à niveau de son programme de formation initiale en matière des droits de l'Homme, en vue

d'accroître la sensibilisation et le perfectionnement de ses fonctionnaires, et ce à travers, la mise en place de nouveaux modules spécifiques, à savoir :

- Le module sur « la sécurité et droits de l'Homme » dans le cursus de formation de base des nouvelles recrues tous grades confondus ;
- Le module relatif aux nouvelles techniques de « gestion démocratique des foules ».

Durant l'année 2015, la DGSN a participé à 15 actions de formation sur les droits de l'Homme, dont avaient bénéficié 231 fonctionnaires de Police.

En outre, 487 fonctionnaires de Police ont bénéficié au cours de la même année (2015), de 11 sessions de formations sur les droits de l'Homme organisées par le centre Ennakhil des études, de la formation et de la médiation, dans le cadre d'un accord de partenariat conclu avec ce centre ; lequel a tenu, également, en mai 2014 une session de formation de formateurs à l'Institut Royal de Police.

Durant l'année 2016, les actions de formation continue suivantes ont été entreprises :

- Durant la période allant du 26 mars 2016 au 28 août 2016, 37 sessions de formation sur les « droits de l'Homme et le respect des libertés » ont été organisées au siège de la Direction de la Police Judiciaire, au profit du personnel de ses services déconcentrés, notamment, les Chefs des SPPJ, de la BNPJ, des Offices nationaux, des Chefs BPJ, des Cellules d'Accueil des femmes victimes de violences, des Brigades des mineurs, des brigades de lutte contre les stupéfiants, des Brigades Economiques et Financières, des Brigades Administratives, des Secrétariats, ainsi que, le personnel de l'identité judiciaire et des techniciens de scène de crime ;
- Durant la période allant du 23 avril au 16 juillet 2016, 24 sessions de formation sur les Droits de l'Homme et la déontologie policière ont été animées par les cadres de l'Inspection Générale au profit de 475 officiers de police judiciaire et Auxiliaires de police judiciaire relevant de la Préfecture de Police de Fès.

La formation continue est accompagnée d'une sensibilisation soutenue du personnel de la DGSN à travers des circulaires et des notes directoriales de cadrage, mettant l'accent sur la stricte application de la loi, plus particulièrement, le respect des droits et de la dignité des citoyens. En effet, depuis le 15 mai 2015 à ce jour, la DGSN a émis 37 circulaires et notes directoriales en matière de droits et obligations des fonctionnaires de Police.

Par ailleurs, les Forces Auxiliaires sont un élément essentiel dans le rapprochement entre les pouvoirs publics et les citoyens. Ils ont vu ces dernières années leur mission se transformer et se consolider par l'intégration de la conception qui place l'homme au centre d'intérêt de toute action publique et le respect des libertés individuelles et collectives.

A l'instar des autres corps de sécurité, la formation qui leur est octroyée répond aux standards internationaux en la matière.

A cet égard, des matières théoriques et pratiques ont été introduites dans le cursus de formation de base et continue des établissements de formation des Forces Auxiliaires.

En effet, les cours théoriques, liés aux Droits de l'Homme et aux Libertés Publiques, sont adaptés et prodigués à chaque catégorie des personnels à l'occasion des stages de perfectionnement organisés lors de chaque promotion au grade supérieur.

A ce sujet, l'enseignement de ces matières est assuré par des professeurs civils spécialisés et des officiers de formation juridique ayant bénéficié, auparavant, de stages et séminaires sur les Droits humains.

En outre, la consolidation des compétences des personnels cadre et de rang dans le domaine du respect des droits de l'Homme et des Libertés Publiques, est également assurée par l'enseignement des matières pratiques. A cet effet, cette formation valorise les aspects professionnel, technique et physique afin que les agents des F.A. puissent adopter une attitude professionnelle lors des différentes interventions, et ce en privilégiant la dissuasion comme moyen préventif garantissant la sécurité des manifestants. Ainsi, l'acquisition des mécanismes tactiques et techniques et des réflexes pratiques pour la gestion des manifestations, dans le respect total des droits et libertés fondamentales, est l'une des priorités du Commandement.

Enfin, l'Inspection des Forces Auxiliaires veille à ce que la formation sur les droits de l'Homme et les Libertés Publiques soit dispensée au sein même des unités opérationnelles dans le cadre des programmes mensuels d'instruction.

Dans ce cadre, la sensibilisation de l'ensemble des personnels sur les sanctions et les peines encourues prévues par la législation nationale en cas de violation des droits de l'Homme, demeure le volet le plus important. De même, l'évaluation des programmes de formation, notamment les modules juridiques et professionnels suivant un processus itératif, constitue un souci permanent des responsables au niveau central.

Dans le prolongement des actions visant le renforcement des capacités des personnels de direction et d'encadrement, des représentants de l'Inspection des Forces Auxiliaires ont participé à des formations organisées par des organismes nationaux et internationaux sur des thèmes afférents à la protection des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques. A titre d'exemple, les Officiers ont pris part aux séminaires et journées d'étude ci-après :

- Du 14 au 17 septembre 2015, un séminaire sur la lutte contre le trafic illicite, organisé à Rabat, dans le cadre de la coopération militaire Maroco-américaine;
- Les 08 et 09 octobre 2015, un séminaire sur le soutien médical à un camp de réfugiés, à Rabat ;
- Du 05 au 11 mai 2016, participation, en tant que membre du jury à une des commissions du premier concours d'un procès fictif relatif au Droit International Humanitaire au siège de la faculté de Droit Agdal.
- Le 18 mai 2016, une formation sur la traite des êtres humains organisée par la mission de l'Organisation Internationale pour les migrations au Maroc à Rabat,

- Les 01 et 02 décembre 2016 Rencontre communicative organisée par l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme sur la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, à Oujda.

Aussi, le Ministère de la Justice et des Libertés a procédé au renforcement des capacités des membres des cellules de prise en charge juridique des femmes et enfants victime de violence, notamment les magistrats, greffiers et les autres intervenants dans le domaines de la protection des femmes, des enfants et des victimes de la traite des êtres humains, et ce à travers les programmes mis en place par le ministère, en partenariat avec les organismes internationaux concernés, en vue de renforcer les capacités des intervenants en matière de protection pénale des femmes et des enfants.

Aussi, le guide pratique sur les normes modèles pour la prise en charge juridique des femmes et enfants, visant à uniformiser les mécanismes d'intervention de l'ensemble des cellules au sein des tribunaux du Maroc, constitue le socle de la mise en application du plan d'action du Ministère.

Un guide sur les droits des enfants a également été élaboré, destiné aux enfants et aux jeunes, en plus d'un dépliant définissant les droits des femmes, des enfants et des victimes de la traite des êtres humains.

Des ateliers et des sessions de formation ont été organisés au profit des magistrats et des fonctionnaires travaillant aux cellules de prise en charge des femmes et enfants au sein des tribunaux, et ce concomitamment à l'adoption de la loi sur la traite des êtres humains.

S'agissant des études réalisées dans ce cadre, il y a lieu de citer :

- Une étude de diagnostic et d'évaluation des travaux des cellules de prise en charge des femmes et enfants, suite à laquelle un plan d'action a été mis en place afin de développer lesdites cellules (2008) ;
- Deux études de diagnostic sur la traite des êtres humains au Maroc (2009 et 2015) ;
- Une étude d'évaluation sur la justice des mineurs au Maroc (2015).

En ce qui concerne l'échange de bonnes pratiques développées en matière de prise en charge des femmes et des enfants, des réunions d'étude ont été tenues avec les départements concernés avec la participation des experts internationaux. Plus récemment, une conférence sur l'aide sociale a été organisée en 2016, lors de laquelle ont été exposées les bonnes pratiques en matière de prise en charge des femmes et des enfants, et ce, en présence des professionnels appartenant aux départements concernés.

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration a pour sa part organisé, dans le cadre de l'amélioration de l'accueil et du renseignement, une session de formation de 3 jours au profit des fonctionnaires des départements ministériels de l'intérieur, de la santé, du transport et de la Fonction Publique. Cette session a pour objectif de faciliter l'assimilation, par les cadres bénéficiaires, des principes de l'accueil des citoyens par les services publics.

En matière de Genre, la stratégie de l'égalité des sexes à la fonction publique a été adoptée. Elle comporte un programme spécial relatif à des sessions de formation pour plusieurs périodes. A cet effet, deux rencontres ont été organisées en collaboration avec l'ONU Femme (l'entité de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) :

- La première sur « Les femmes fonctionnaires et dirigeantes en méditerranée » au profit de 25 fonctionnaires.
- La deuxième sur « La création d'une équipe spéciale des membres du réseau de coordination interministériel de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes à la fonction publique », et ce, au profit de 32 fonctionnaires.

Les bénéficiaires de cette formation étaient des fonctionnaires des différents ministères.

Par ailleurs, la stratégie nationale de la lutte contre la corruption, adoptée en 2015, prévoit un programme d'éducation et de formation visant le renforcement des capacités en matière de lutte contre la corruption, ainsi qu'un programme sur l'intégrité au niveau de l'enseignement fondamental. A cet effet, un Master spécialisé a été prévu sur la lutte contre la corruption, en plus des autres matières enseignées aux écoles nationales.

2. La promotion de la formation aux droits de l'homme des professionnels des médias et des journalistes

Le Royaume s'est engagé depuis la fin des années 1990 dans un processus de transition politique et démocratique majeure. Aujourd'hui, il consolide ce choix irréversible en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'Homme. En effet, de nombreuses réformes ont été engagées dans différents domaines, parallèlement au lancement de l'Harmonisation des lois nationales avec les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits humains.

Le Ministère de la Communication accorde à la question des droits humains une importance capitale en s'ouvrant sur les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'Homme. En plus de l'élargissement du partenariat avec les instances professionnelles des journalistes et des éditeurs et dans le cadre du renforcement de la communication, l'échange et le débat avec les organisations agissant dans le domaine de la promotion de la liberté de la presse. En 2012, le ministère de la communication a lancé une initiative de dialogue avec la coalition marocaine des organisations des droits de l'Homme qui englobe 18 instances nationales sur des sujets relatifs aux domaines de l'information et de la communication. Aussi, le ministère a manifesté sa volonté d'asseoir un partenariat avec un réseau civil de promotion des médias publics audiovisuels, en plus de la participation aux activités de plusieurs associations de défense des droits de l'Homme, notamment le centre marocain des droits de l'Homme et de l'organisation des libertés des médias et d'expression.

Dans ce cadre, et pour que la couverture médiatique des droits de l'Homme requière toute son objectivité, le Ministère de la Communication entreprend un certain nombre de mesures susceptible de développer le background des journalistes en matière des droits de l'Homme.

Il s'agit notamment de l'organisation de séminaires, de journées d'études dédiées à la thématique, ainsi que des sessions de formation. C'est dans ce contexte qu'en avril 2013, et en partenariat avec la Commission Nationale du droit International Humanitaire, le Ministère de la communication a organisé un atelier de formation au profit des journalistes et des représentants des médias nationaux. Des négociations sont en cours avec l'Institut International de Genève sur les droits de l'Homme pour l'organisation de sessions de formation en matière de droits de l'Homme.

L'objectif demeure d'abord :

- De permettre aux professionnels des médias de s'approprier les normes internationales afférentes aux droits de l'Homme en matière de violence familiale, de discrimination raciale, de traitement des migrants, d'abus des enfants, d'éducation, de santé, de libertés culturelles, d'égalité entre les sexes, et bien d'autres points ;
- De sensibiliser les journalistes de la radio, de la télévision, de la presse écrite et électronique aux instruments et mécanismes juridiques nationaux, régionaux et internationaux des droits de l'Homme et sur leur rôle dans la promotion et la protection de ces droits ;
- D'accroître leurs connaissances en vue de contribuer à une meilleure implication des médias en faveur de la promotion et de la protection des groupes marginalisés ;
- Et enfin, de promouvoir le respect des droits humains et l'intégration de cet aspect dans les éditoriaux des organes de presse écrite et audiovisuelle. L'accent est également mis lors de ces rencontres sur la nécessité pour les journalistes d'accroître la coopération avec les ONG œuvrant dans le secteur des droits de l'Homme et les médias pour une sensibilisation plus efficiente de la société civile aux valeurs universelles d'égalité et de respect des droits humains.

Le Ministère s'est attelé également à réformer l'arsenal juridique encadrant le secteur, et à garantir la protection des droits et libertés, en matière d'information et de communication. La dimension « Droits humains » est amplement prise en compte dans toutes les lois élaborées pour la mise à niveau du secteur de la communication.

Dans ce sens, le Ministère s'est engagé à œuvrer pour l'amélioration du Code la presse et l'intégration des textes relatifs à la presse et à l'édition dans une seule loi, qui garantirait la liberté d'opinion et d'expression, le droit d'accès à l'information et l'exercice de cette liberté dans un cadre de responsabilité et dans le respect des lois en vigueur et des dispositions de la nouvelle Constitution.

Pour l'Institut Supérieur de l'Information et de la communication (ISIC), qui forme les professionnels des médias, des modules sur les droits humains et des libertés publiques sont d'ores et déjà inscrites dans le cursus pédagogique, aussi bien au niveau de la licence, que du master de l'école. En effet, l'ISIC a organisé en 2015, une session de formation régionale consacrée à « la dimension droits humains dans la couverture médiatiques ». L'institut participe, par ailleurs, a diverses rencontres régionales dédiées à la thématique.

Outre ces différentes actions, le Ministère de la Communication, en partenariat avec le bureau de l'UNESCO pour le Maghreb, le conseil de l'Europe et le Ministère de la justice prévoit d'organiser en 2017 un atelier de formation au profit des professionnels des médias. L'objectif de cet atelier est de renforcer les capacités des journalistes dans le domaine des droits humains, et de mettre l'accent sur l'importance que revêt l'éducation aux droits de l'Homme dans la majorité des instruments internationaux des droits de l'Homme. Il importe de souligner que le rôle de l'information dans l'éducation aux droits de l'Homme a une base référentielle fondamentale dans les textes Internationaux des droits de l'Homme, qui considèrent que la participation des médias dans les questions de droits de l'Homme et les questions humanitaires revêt une importance capitale.

Il s'agit, en effet, de mettre de l'accent sur la nécessité d'adhésion des médias marocains dans le domaine des droits de l'Homme, en informant sur les instruments et les mécanismes des droits de l'Homme, en insistant sur l'universalité des droits de l'Homme dans sa globalité, leur interdépendance et leur indivisibilité, en incitant au respect de la différence et la lutte contre la discrimination et à la promotion de la défense des droits de l'Homme... etc.

Les médias ne peuvent assumer ces rôles qu'en s'inscrivant dans la continuité, loin de tout traitement occasionnel des questions des droits de l'Homme, en adoptant une approche pédagogique, en respectant les droits de l'Homme dans le discours médiatique et en se pliant à l'éthique et la déontologie professionnelle.